

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1798

Artikel: La gravelle d'UBS : de la transubstantiation des actifs pourris...
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La gravelle d'UBS

De la transubstantiation des actifs pourris...

André Gavillet (17 octobre 2008)

C'est le diagnostic du Conseil fédéral. Le bilan d'UBS est chargé «*d'actifs illiquides*». «*Illiquides*», terme inédit pour désigner des titres dont le marché ne veut pas. UBS souffre de lithiase. Pisser lui est douloureux. Mais le mal n'est pas sans remède, à 60 milliards de dollars, sur ordonnance de la Banque nationale suisse.

Ce silence qui se voulait d'or

La confiance se passe d'assurances verbales; dire qu'il ne faut pas s'inquiéter, c'est nommer l'inquiétude que l'on nie, c'est lui donner corps. Telle était, jusqu'au 16 octobre, la stratégie du Conseil fédéral.

Qu'est-ce qui l'a poussé à intervenir, lourdement? Trois facteurs. Premièrement, la décision des pays européens. La Suisse, place financière d'importance, démontre qu'elle contribue à la consolidation des équilibres financiers. Deuxièmement, la Banque nationale qui soutenait UBS ne pouvait plus le faire dans la discrétion sans entacher son devoir d'impartialité. Enfin, les retraits persistants et volumineux des clients d'UBS exigeaient que l'on garrotte l'hémorragie.

Indolore

La solution, transférer tous les actifs illiquides dans une société ad hoc, sous la

responsabilité de la Banque nationale. Si l'on tient compte du plan Paulson, dont les filiales américaines d'UBS pourront bénéficier, si l'on ajoute les 60 milliards de dollars du plan suisse, si l'on en finit en mémoire les dizaines de milliards d'amortissements auxquels a déjà procédé UBS, cela fait, additionné, une couverture impressionnante, à la mesure des dégâts fabuleux et irresponsables. De plus, la société ad hoc de liquidation, curieusement domiciliée aux Iles Caïmans selon la *NZZ* de ce jour (p. 21), sera dotée par UBS de 6 milliards de dollars. Mais, compensation, pour presque la même somme, 6 milliards de francs, la Confédération souscrira un emprunt à conversion obligatoire. Relevons que si elle devenait actionnaire pour 9% d'UBS, la Confédération hériterait, en tant qu'Etat actionnaire, des casseroles pénales attachées aux USA à la banque suisse.

Cette liquidation inouïe, on s'efforce de nous faire croire qu'elle sera sans frais! L'argument avancé: il suffit d'avoir la possibilité d'attendre. Des actifs illiquides, ce serait comme un vin; bu trop jeune c'est une piquette, cinq ans plus tard, bonifié, il a sa pleine valeur. Ainsi Jean-Pierre Roth, président de la BNS, rassure le peuple. De fait, il y a bien transfert de risques à la BNS, qui finance par un emprunt

l'achat par la société ad hoc qu'elle gèrera des actifs jugés illiquides.

Deux exigences

La Confédération annonce son intention de moraliser en tant qu'actionnaire éventuel le jeu des rétributions: bonus, indemnités de départ. Louable intention, quoique destinée à la galerie. En revanche, deux questions de fond doivent être débattues.

La première est la dimension de la banque. La Suisse n'a pas la taille économique qui permet à une banque d'être dans le top ten en tant que banque d'affaires sur le marché mondial, et banque de crédit et de dépôts à échelle nationale. Les activités doivent être structurellement dissociées.

La deuxième conséquence sera la réouverture imminente du dossier fiscal avec l'Union européenne. L'investissement consenti par les Etats aura pour effet de les pousser à moraliser le jeu bancaire. Les paradis fiscaux seront visés. Or le dossier UE - pratiques fiscales de certains cantons est un dossier où la Suisse n'a pas une position solide. La crise financière crée une nouvelle donne. Il faut donc anticiper la réouverture du dossier et prendre une décision autonome et rapide de mise en ordre.